



LE 1% DECHETS – Le DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PAGEDS

J. Delarue - GEVALOR





Les enjeux de la gestion des déchets

- Entre **3,5 et 4 Mds** de tonnes de déchets ménagers sont produits chaque année dans le monde
- + **2,7 % par an** depuis vingt ans dans les pays du Sud

- **2 à 3 Mds** de personnes dans le monde n'ont pas accès à un service de base en termes de gestion des déchets

- Avec les lois de décentralisation, la gestion des déchets relève des **responsabilités des Communes**

- Les coûts de la gestion des déchets municipaux sera multiplié par 5 dans les pays à faibles revenus d'ici 2025





Des impacts négatifs forts : climat et ODD



Impact au niveau mondial :

- Impact Climat : 5% des GES notamment les polluants atmosphériques à courte vie
- Pollution des océans, impact sur la biodiversité



Impact sur la santé publique :

- Pollution des eaux : maladies gastro-intestinales, pandémies de choléra
 - Pollution de l'air (brûlage): maladies respiratoires, cancers
 - Rongeurs, moustiques : épidémies (récente peste à Madagascar), paludisme
- Les enfants sont particulièrement exposés à ces problèmes de santé



Impact sur la ville:

- Blocage des systèmes de drainage, inondations
- Dépôts sauvages en pleine ville, manque d'attractivité



Impact sur l'économie:

- Santé : moindre productivité au travail chez les adultes
- Manque à gagner économique en l'absence de recyclage et de valorisation

Le coût économique de ces différents impacts est 5 à 10 fois plus important que le coût de la gestion des déchets (UNEP)



Qu'est ce que le 1% Déchets ?

Loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 - 773 CGCT, article L 1115-2 relatif au 1% déchets :

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages au sens de l'article L. 2224-13 ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peuvent mener, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services et dans le cadre de l'article L. 1115-1, des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages.



Qu'est ce que le 1% Déchets ?

- Le système est volontaire. 1 % de la ressource disponible constitue un maximum, il n'y a pas de minimum. Il peut être décidé pour un an seulement. Cela peut être constitué par du temps passé.
- Le champ d'application ne se limite pas aux pays en développement
- Ne concerne que les déchets ménagers

Quelle mise en œuvre possible ?

- Appui direct de collectivité à collectivité dans le cadre de coopération décentralisée par exemple
- Appui de la collectivité territoriale française à un projet de coopération internationale porté par un acteur externe
- Le 1% déchets peut faire un effet levier pour des cofinancements

AMORCE peut apporter une aide à ses adhérents pour la mise en place du 1% déchets.



Accompagner les collectivités territoriales françaises et leurs organisations partenaires du Nord et du Sud dans la mise en place de projets dans le secteur des déchets dans les pays en développement



PARTENAIRES FINANCIERS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :





1. Accompagner les collectivités françaises pour la mise en place du 1% déchets

- Informer, collectivement ou par des rendez vous personnalisés
 - Appui à la compréhension du mécanisme 1% Déchets
 - Appui au développement des argumentaires en interne sur l'utilisation du 1% Déchets et à la préparation de la décision
 - Appui à la définition des actions à mener avec les collectivités partenaires au Sud
 - Appui à l'identification de co-financements
 - Appui à la conception d'actions dans la collectivité française pour impliquer les agents, les citoyens et valoriser ces actions

- **INFORMATION / FORMATION : DES EVENEMENTS ORGANISES EN REGION**
- **PLAQUETTE PAGEDS : Présentation de l'argumentaire et de l'offre d'accompagnement**

EN COLLABORATION AVEC LES RRMA :

UNE SEULE ADRESSE POUR DES CONSEILS PERSONNALISES : contact@1pourcentdechets.fr



2. Accompagner les partenaires des collectivités françaises

- Au Sud :
 - Formation des collectivités partenaires au Sud par la Plateforme Re-Sources (www.plateforme-re-sources.org) : Prochaine formation au Burkina : Inscriptions jusqu'au 30 Octobre !
 - Accompagnement personnalisé de 6 collectivités pilotes au Sud dans la définition de leur projet
- Au Nord :
 - Journées d'études, webinaires et formations sur les enjeux et la conception de projets déchets (Public : majorité d'associations)

6 Décembre: Le diagnostic déchets sur un territoire au Sud : l'expérience de Pays de Savoie Solidaire (Webinaire)



3. Favoriser le partage d'expérience

- Production de 4 documents de capitalisation et de 12 fiches techniques sur **les solutions concrètes** de gestion des déchets dans les PED
 - **Mettre en place des services de « Pré-collecte » fiables auprès des habitants**
 - **Planifier des solutions à bas coûts pour les petites villes**
 - **Quel appui à la maîtrise d'ouvrage communale ?**
 - **Intégrer les informels dans les schémas de gestion des déchets**
- Mise en place d'une **base de données documentaire**